

Règlement du concours de Poésie 2018 organisé par l'association **Blue Note Big Band** de Coquelles

Article 1

Le thème imposé en 2018 pour tous les genres et toutes les catégories, est :

« **L'Amour** ».

Les œuvres devront respecter **impérativement** le thème imposé par le Jury.
Ce concours s'inscrit dans le cadre d'une manifestation « jazz, poésie et arts visuels ».

Article 2

Le concours est ouvert à toute personne intéressée.

Les œuvres proposées ne devront pas avoir été publiées ou primées lors d'un précédent concours. Elles seront obligatoirement dactylographiées.

Article 3

Les poèmes comporteront un **minimum de douze vers** et un **maximum de cinquante vers**.

Toute œuvre ne respectant pas ces limites ne sera pas examinée par le Jury.

Article 4

La participation au concours est entièrement **gratuite**.

Article 5

Tous les genres de poésie sont admis.

Le français sera obligatoirement la langue de composition.

Article 6

Les participants sont répartis en trois catégories:

- 1) concours Adultes (plus de 18 ans)
- 2) concours Jeunes (collégien et lycéen)
- 3) concours Enfants (maternelle élémentaire).

Les productions collectives sont acceptées.

Article 7

Le texte de la poésie sera fourni sous forme d'un fichier texte créé par un des logiciels suivants : Microsoft Word (.doc, .docx) ou Open Office ou Libre Office (.odt).

Une illustration fournie avec le texte est autorisée.

Afin de préserver l'anonymat, **aucune mention de nom ou de pseudonyme** ne devra être portée sur le texte de la poésie.

Le candidat s'engage à **garantir l'originalité de l'œuvre** qu'il présente.

Article 8

Le texte sera adressé par courrier électronique en pièce jointe à :
josolapotre@free.fr
en mentionnant l'objet : « **CONCOURS DE POÉSIE 2018** ».

Chaque participant indiquera exclusivement dans le corps du mail :

- son nom
- sa date de naissance
- ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques

Pour les textes collectifs doivent être indiqués :

- nom du responsable ou représentant du groupe
- niveau / âge
- nombre de participants
- nom de l'établissement
- ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

Chaque candidat recevra un accusé de réception par mail.

Article 9

Chaque concurrent peut envoyer plusieurs poèmes différents dans la limite de 3 textes. Tout envoi dépassant ce nombre limite ne sera pas retenu.

La date limite d'envoi est fixée au 4 mars 2018.

Article 10

Le Jury sera composé de membres du Conseil Municipal de la ville de Coquelles, de membres de l'association Blue Note Big Band de Coquelles, de personnalités extérieures choisies pour leurs compétences artistiques et/ou littéraires et placé sous la présidence d'un poète confirmé : Denis Courcot.

Les membres du Jury ne peuvent participer au concours.

Les délibérations du Jury restent secrètes et ses décisions sont sans appel.

Les concurrents autorisent l'association Blue Note Big Band à publier tout ou partie des œuvres reçues.

Article 11

La proclamation du Palmarès aura lieu à la Salle Poidevin de Coquelles le samedi 17 mars 2018 lors du concert.

Article 12

Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.